PRÉFECTURE VICE CITY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉVACUATION DE PARADIS

📁 Décret 0002 - Opération d'Évacuation d'Urgence de Paradis

Ce décret est présenté par :

- Mr Le Préfet.Lino DABBREGIO
- Mr L'Adjoint du Préfet. Bryan BONNES
- Mme L'Adjointe du Préfet. Hélix GÉRRIA
- Mr l'Adjoint du Préfet. Jhonny SOLKOV

🔍| I - Préambule
📜| II - Modalités de l'évacuation
🖼️| III - Périmètre de l'évacuation

En date du 06/06/2024

I - Préambule

Commune(s) concernée(s) :

Île de Paradis

Le présent décret, considéré comme le numéro 0002, a pour objet d'ordonner l'évacuation immédiate de l'île de Paradis en raison de l'approche imminente d'un événement météorologique de grande ampleur. Cette opération d'envergure va être menée ce Samedi 8 Juin 2024 au soir.

Faisant suite à l'annonce de Météo France concernant l'approche imminente d'un cyclone de catégorie 5, nommé "Cyclone Titan", qui devrait toucher l'Île de Paradis dans les prochains jours, l'évacuation est imminente. L'appel à évacuer ayant été lancé par Météo France et aucun Maire n'ayant encore pris poste pour l'île, nous, Préfecture de Vice-City, prenons en charge l'évacuation de cette dernière en coopération avec les services de secours de l'île.

Ainsi, une opération de secours des habitants de Paradis est organisée pour Samedi 8 Juin 2024 à 20H par les services de secours de l'île. Dans l'attente de cette opération, les habitants sont invités à vendre le plus rapidement leurs biens et à se mettre en sécurité en attendant l'arrivée des secours.

II - Modalités de l'évacuation

Les modalités de l'évacuation sont les suivantes :

- **Début de l'évacuation :** L'évacuation commencera aux alentours de 20H45 heure française. Vous êtes conviés à manifester votre présence auprès des autorités tout en restant en sécurité dans votre domicile ou, le cas échéant, dans un bâtiment pouvant vous abriter.
- **Coordination :** La coordination des moyens présents sera effectuée par un COS (Commandement des Opérations de Secours) des Sapeurs-Pompiers du SDIS de Vice-City.
- **Transport :** Des moyens de transport maritime et aérien seront mis à dispositions des habitants pour l'évacuation de l'île.
- **Fin de l'évacuation :** L'évacuation de l'île prendra fin une fois l'entièreté des infrastructures vérifiées et l'ensemble des habitants ramenés sains et saufs.

Les personnes évacuées seront dirigées vers un centre d'accueil où elles pourront consulter auprès d'une unité psychologique, d'un médecin et pourront être transférées à l'hôpital le plus proche en cas de besoin.

En assistance au SDIS de Vice-City, les forces de police seront elles aussi présentes afin d'assurer un support logistique sur zone et sécuriser l'opération.

III - Périmètre de l'évacuation

Le périmètre de la zone à évacuer est constituée de l'île de Paradis dans son intégralité.
Les infrastructures et les biens devront êtres abandonnés sur place au profit des potentielles victimes.

Avec effet immédiat.

Mairie de Vice City
L'île d'arma For Life

Cordialement.